

PASS ACCUEIL NORMANDIE

Règlement





www.ottnormandie.fr

Ethan VANESSE Fédération Régionale des Offices de Tourisme de Normandie



Objectifs

- → Permettre aux détenteurs du Pass Accueil Normandie d'être de réels commerciaux pour chaque site.
- → Assurer une promotion optimale auprès des visiteurs des Offices de Tourisme grâce à une meilleure connaissance de l'offre touristique régionale.

Conditions d'utilisation

Le Pass Accueil Normandie est destiné aux <u>conseillers en séjour des Offices de Tourisme de Normandie</u> et aux <u>agents d'accueil des sites partenaires</u> d'OTN (Fédération Régionale des Offices de Tourisme de Normandie). Les bénévoles ne peuvent obtenir le pass, il est strictement réservé aux salariés.

La carte Pass Accueil Normandie est nominative avec photo du porteur.

La carte est payante = **5€ net de TVA/Pass**.

La validité de la carte est de 2 ans pour les salariés permanents. Elle est remise par OTN et donne droit à l'entrée gratuite ou tarif préférentiel pour la visite des sites touristiques partenaires.

Retrouvez la liste des sites partenaires dans la brochure du Pass Accueil Normandie fournie par OTN, ainsi que sur le site internet d'OTN www.ottnormandie.fr.

En aucun cas le porteur de la carte ne peut exiger la gratuité ou autre pour les personnes l'accompagnant (sauf décision spontanée du responsable du site).

Les responsables des sites touristiques s'engagent à accorder la gratuité ou autre aux détenteurs de la carte, comme convenu par écrit dans la convention de partenariat.

En cas d'utilisation frauduleuse, OTN se réserve le droit d'exiger le retour immédiat de la carte sans remboursement des 5€ payés.

Concernant la participation des détenteurs du Pass aux visites guidées organisées par les Offices de Tourisme de Normandie, il est impératif que les utilisateurs du Pass s'informent des modalités d'inscription à ces visites auprès de l'Office de Tourisme.

Les bénéficiaires du Pass s'engagent à informer tous les trimestres les sites visités en envoyant un mail à OTN.

Les saisonniers pourront bénéficier du Pass qui sera valable du 1er mai au 31 octobre au prix de 5€ et s'engagent à respecter le présent règlement.

Peuvent bénéficier du Pass Accueil Normandie :

- Les salariés des Offices de Tourisme de Normandie
- Les salariés du CRT et des 5 CDT/Agence départementale d'attractivité de Normandie
- Les agents d'accueil des sites touristiques partenaires du Pass Accueil Normandie, dans la limite de 2 Pass nominatifs.

Pour commander le Pass Accueil Normandie, merci de renvoyer par mail à OTN :

- Le bulletin d'inscription complété,
- La photo d'identité SOUS FORMAT NUMERIQUE JPEG

Attention : aucune photo papier ne sera traitée ; aucun Pass ne pourra être délivré sans photo d'identité

Le Pass Accueil Normandie est à la charge de la structure commanditaire. Une facture sera adressée à la structure lors de l'envoi des Pass.